

# CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION 6-124**

*Séance du 12 septembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de **SANT-GERVASY**, régulièrement  
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

## OBJET DE LA DELIBERATION

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Serge PAREDES, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Felix FENELON,

Membres absents :

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés : 3  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 6 septembre 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Monsieur François PLAZAS

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération 3-9100 prise par le Conseil Municipal du 11 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 pour le budget annexe,

Le rapporteur expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget annexe « locaux commerciaux », aucun crédit n'ayant été prévu au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »

<b>30257</b>	<b>ST GERVASY</b>	
Code INSEE	LOCAUX COMMERCIAUX SAINT GERVA	DM n°1 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Non Renseigné**

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE**

- D'approuver la décision modificative n°1 sur le budget annexe « locaux commerciaux » comme détaillé précédemment.

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire



Joël VINCENT

